

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEKINEMENT SUPÈRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Lille, le 22 janvier 2019

Département des examens et concours

La rectrice de région académique, Rectrice d'académie, Chancelière des universités,

Bureau des baccalauréats général et technologique

Affaire suivie par : Catherine DEMONCHY Cheffe de bureau

Téléphone : 03 28 37 15 80

Mél : ce.dec21@ac-lille.fr

ARRETE

session 2019 des baccalauréats général et technologique ;

Vu les dispositions réglementaires du livre III du code de l'éducation ;

Rectorat Guy Debeyre 20, rue Saint Jacques 59000 Lille Article 1 – Les épreuves obligatoires ponctuelles d'E.P.S auront lieu les jeudi 23 et vendredi 24 mai 2019.

Vu la note de service n°2018-142 du 10 décembre 2018 fixant les dates et horaires de la

Article 2 – Les épreuves facultatives des baccalauréats général et technologique se dérouleront aux dates suivantes :

- E.P.S. ponctuelle

langues et cultures de l'antiquité
arts (arts plastiques, cinéma, danse, histoire des arts, théâtre, musique)

- langues vivantes orales

- langue des signes française (LSF)

les lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 mai 2019,

les mercredi 22 et jeudi 23 mai 2019,

du jeudi 23 mai au mercredi 29 mai 2019,

du vendredi 7 au vendredi 14 juin 2019, du vendredi 7 au vendredi 14 juin 2019.

Article 3 – Les épreuves pratiques auront lieu pour les séries :

 Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

- S écologie, agronomie et territoires

du jeudi 6 juin au vendredi 14 juin 2019, du lundi 3 juin au vendredi 7 juin 2019.

Article 4 – Les épreuves orales obligatoires se dérouleront pour :

 les séries S-SI, STI2D, STD2A, STL, STMG et ST2S

- les arts plastiques et danse en série L

- les langues vivantes

 les arts en série L (sauf arts plastiques et danse)

 l'épreuve de droits et grands enjeux du monde contemporain en série L

 l'épreuve d'écologie, agronomie et territoires en série S du jeudi 23 mai au vendredi 7 juin 2019,

du lundi 3 juin au jeudi 6 juin 2019,

du vendredi 7 juin au vendredi 14 juin 2019,

du mardi 25 juin au vendredi 28 juin 2019,

du mardi 25 juin au vendredi 28 juin 2019,

du mardi 25 juin au vendredi 28 juin 2019.

Article 5 – Les épreuves orales ponctuelles spécifiques à la section européenne se dérouleront du lundi 3 juin au mercredi 5 juin 2019.

Article 6 – L'épreuve écrite spécifique de langue et littérature pour l'Abibac se tiendra le jeudi 6 juin 2019 de 8 heures à 13 heures.

Article 7 – Les épreuves du second groupe auront lieu les lundi 8 et mardi 9 juillet 2019.

- Article 8 Les épreuves orales subies par anticipation en fin de classe de première et valables pour le baccalauréat 2020 se dérouleront du mardi 25 juin au mardi 2 juillet 2019 pour le français et l'histoire-géographie (séries STI2D, STD2A et STL).
- Article 9 Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Valérie CABUIL